

## Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

# DICRIM

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document a pour objet de vous apporter une information sur les risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous en souhaite bonne lecture pour mieux anticiper, prévenir et faire face à de tels phénomènes.

Le Maire

### *Qu'est ce qu'un risque majeur ?*

Un risque majeur concerne un événement inhabituel, dont la probabilité d'apparition est faible mais dont la gravité et les effets peuvent être très forts. Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles:

- **les risques naturels** : mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, tornades, inondation;
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ou liés au transport de matières dangereuses;

Quelques-uns de ces risques peuvent affecter notre territoire communal.

# LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol**

## **SITUATION**

La commune de Seully est concernée par trois grands types de mouvements de terrain:

*Voir carte annexée*

- les effondrements ou affaissements liés à la présence de cavités souterraines. Il s'agit de la répercussion en surface d'écroulement à l'intérieur de caves ou de carrières souterraines.
- les chutes de blocs ou de masses rocheuses qui se détachent au niveau des escarpements et des entrées de cavités
- les glissements de terrains liés à des déplacements sur fortes pentes.

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

### ***1-Avant l'événement:***

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées et à s'informer des risques encourus.

Pour tous travaux d'aménagement de cavités souterraines, s'adresser à organisme spécialisé (Syndicat Intercommunal Cavités 37)

### ***2- Pendant l'évènement***

Pour les personnes qui travaillent dans des cavités souterraines, sortir aux premiers signes avant-coureurs (craquement, chute de poussière et de cailloux...)

S'éloigner de l'entrée de la cavité et, si possible, fuir latéralement

Evacuez les bâtiments

Ne revenez pas sur vos pas

### ***3 – Après l'évènement***

Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.

Informez les autorités

## **EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL**

Éloignez-vous de la zone dangereuse

Dès les premiers signes, **évacuez** les bâtiments et n'y retournez pas

## RISQUE SISMIQUE

### SITUATION

L'ensemble de la commune est concernée par un risque de faible sismicité (carte annexée).

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

#### *1-Avant:*

- Bien connaître les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

#### *2-Pendant la première secousse:*

- à l'intérieur: se mettre à l'abri près d'un mur porteur ou sous des meubles, s'éloigner des fenêtres
- à l'extérieur: s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques)
- en voiture s'arrêter à distance des constructions et des fils électriques.

#### *3-Après la première secousse:*

- couper l'eau, le gaz l'électricité; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres; prévenir.
- évacuer rapidement les bâtiments; écouter les informations éventuelles à la radio.

## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés, en transit ou en desserte, qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

### SITUATION

La commune est concernée par un trafic en transit de matières dangereuses qui s'effectue par voies routières, notamment sur les RD mais aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison de fuel, livraison de produit chimique à la station d'épuration).

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ:

**Si l'alerte a été donnée,** respectez les consignes

- 1 - Mettez-vous à l'abri
- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
  - fermez les portes et les fenêtres

- arrêtez les ventilations
- éloignez vous du lieu de l'accident
- évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

### **Si vous êtes témoin**

**Donnez l'alerte** (pompiers 18, police ou gendarmerie 17, SAMU 15, Mairie de Seuilly 02 47 95 90 32, en précisant le lieu exact, et si possible le code danger noté sur le véhicule.

- o Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- o Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

2 - Dans tous les cas:

Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte

### **Après:**

Se laver en cas d'irritation

Changer de vêtements si possible

Si vous étiez dans un local fermé, aérer les pièces

*Fréquence des radios:*

France Bleu Orléans 100,9 MHz

France-Inter 1852 GO ou 95.0 FM

### **MESURES PRISES DANS LA COMMUNE**

- Circulation des poids lourds limitée en certains endroits de la commune (limite à 3,5 t)

## **LE RISQUE CLIMATIQUE**

### **TEMPÊTE**

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 100 km/h. Toitures abîmées, baies vitrées cassées, réseaux aériens endommagés (électricité et téléphone), branches cassées ou arbres arrachés sont les dégâts les plus fréquents. Mais les risques pour les personnes ne sont pas à négliger. Par le passé, le département d'Indre-et-Loire a connu de tels événements. Ainsi, des périodes de tempêtes se sont produites le 26 décembre 1999 et le 15 juillet 2003. A ces occasions, des vents supérieurs à 130 km/h ont été enregistrés.

## **CONSIGNES DE SECURITE:**

### ***Avant:***

Se renseigner sur les prévisions Météo La carte de vigilance, élaborée deux fois par jour depuis Toulouse par Météo France, est diffusée auprès du public par l'intermédiaire des médias, du site Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et des répondeurs téléphoniques de Météo France.

Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.  
Annuler les sorties et les manifestations.

### ***Pendant:***

Se déplacer le moins possible.  
S'informer sur l'état des routes

### ***Après:***

Couper les branches fragilisées qui menacent de tomber.

## ***INTEMPERIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE***

Dans notre commune les chutes de neige dépassent rarement 10 à 15 cm.

## **CONSIGNES DE SECURITE:**

### ***Avant:***

Connaître les conditions pratiques de circulation en hiver.  
Protéger les installations du gel

### ***Pendant:***

Se déplacer le moins possible  
Ne pas s'engager sur un itinéraire fortement enneigé sans équipement spécial.  
Si vous êtes bloqué, éteindre le moteur pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone.

## RISQUE NUCLEAIRE

La commune étant située dans la zone de sécurité définie dans le Plan Particulier d'Intervention élaboré par les services de l'État, l'affichage de ce risque est réalisé dans tous les lieux prévus par les textes.

L'alerte est donnée par la diffusion d'un signal sonore de trois séquences d'une minute chacune séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Cette alerte ordonne à chacun de réintégrer son domicile ou de rester sur son lieu de travail et de s'y tenir informé par radio (pensez à disposer de piles de rechange car la distribution d'électricité pourrait être suspendue)

### CONSIGNES DE SECURITE:

Ne pas fuir le domicile où l'on se trouve

Ne pas chercher à joindre ses proches, ils seront pris en charge là où ils se trouvent

Calfeutrer au mieux portes et fenêtres

Mettre hors de fonctionnement les éventuelles ventilations domestiques

Veillez à avoir une réserve d'eau potable

Avoir à sa disposition ses comprimés d'iode; l'ordre pourrait être donné de les ingérer pour se protéger de l'iode radio-actif.

Pour **en savoir plus**, consultez à la mairie :

Le **DIPRM** (Dossier d'Information Préventive sur les Risques Majeurs), réalisé par la DDE en 2008.

Le **PPI**, Plan Particulier d'Intervention, version 3.1

Le **DCS**, Dossier Communal Synthétique réalisé par la DDE en novembre 1999

Le **PCS**, plan Communal de Sauvegarde, réalisé par la Mairie en octobre 2009.

Le **PVM**, Plan de Vigilance Météorologique, diffusé par la Préfecture d'Indre et Loire en juillet 2008

**Le DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs, réalisé par les services de l'État en 2005

**Le PàC** : Porté à connaissance, réalisé par les services de l'État en 2006

Le Plan de Prévention des Risques (**PPR**)